

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260303-122026-DE

S²LOW

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton du CATEAU

12/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la mairie au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Jacques,
Maire de BERTRY.

Secrétaire de Séance : DHERBECOURT M

Présents : OLIVIER J, MAIRESSE JM, GAVE N, MORELLE L, DHERBECOURT M, GRAS S, CAFFIAUX A, LECOUCVEZ C, FOUREZ A, MONTIGNY F, FRANCOIS V, DELJEHIER B, LENGLET L, HELOIR L, PRAZ H, ROUSSEAU S, DUMEZ D

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :
Mme GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE J-M

Absentes excusées : DEMADE J, GALET A-M

Date de la Convocation : 26/02/2026

Date d’Affichage : 05/03/2026

OBJET DE LA DELIBERATION : Secrétaire de séance

DELIBERATION

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, maire.

Conformément aux articles 2121-15 et L5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire qui pourra être secondé par des auxiliaires. Cette désignation est la première question à l'ordre du jour.

Madame DHERBECOURT Marjorie, adjointe de la commune, est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, Madame LOZE Valérie est son auxiliaire.

En outre, conformément à l'article L2121-15 du CGCT les membres du conseil municipal sont invités à valider le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2026.

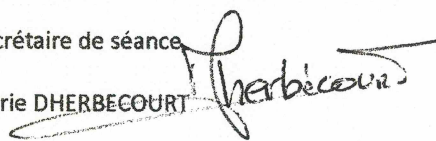
Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

ADOpte à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

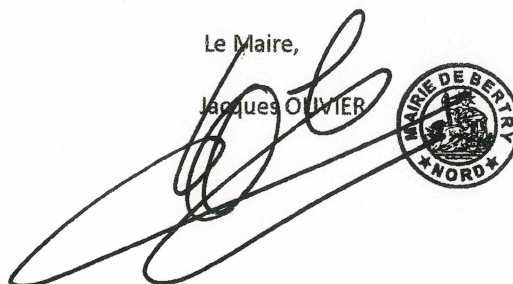
Le Secrétaire de séance

Marjorie DHERBECOURT



Le Maire,

Jacques OLIVIER



Acte rendu exécutoire le 05/03/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 05/03/2026

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton du CATEAU

13/2026

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la mairie au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Jacques,
Maire de BERTRY.

Secrétaire de Séance : DHERBECOURT M

Présents : OLIVIER J, MAIRESSE JM, GAVE N, MORELLE L, DHERBECOURT M, GRAS S, CAFFIAUX A, LECOUCVEZ C, FOUREZ A, MONTIGNY F, FRANCOIS V, DELJEHIER B, LENGLET L, HELOIR L, PRAZ H, ROUSSEAU S, DUMEZ D

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :
Mme GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE J-M

Absentes excusées : DEMADE J, GALET A-M

Date de la Convocation : 26/02/2026

Date d'Affichage : 05/03/2026

OBJET DE LA DELIBERATION : Attribution de compensation 2026

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la CA2C verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Lors de tout nouveau transfert de charges entre les communes et leur EPCI, la CLECT se réunit obligatoirement afin d'évaluer le montant des charges transférées.

La CLECT s'est réunie le 23 septembre 2020 et a validé le rapport d'évaluations des charges transférées. Celui-ci a été transmis aux communes membres et validé à la majorité qualifiée.

La communauté d'agglomération peut alors décider de s'écarter de ce rapport et proposer à ses communes membres de réviser librement le montant de leurs attributions de compensation.

Dans ce cas l'EPCI et les communes concernées par cette fixation libre devront prendre des délibérations concordantes.

Vu la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le 1e bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération 2020/133 de la communauté d'agglomération du caudresis catesis fixant le montant des attributions de compensation 2020 suite au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260303-132026-DE

S²LOW

Vu la délibération prise en séance du 05 février 2026 de la communauté d'agglomération du caudresis catesis fixant le montant des attributions de compensation fixé librement pour 2026,

Considérant le rapport de révision libre des attributions de compensation ci annexé,

Entendu les modalités de fixation libre,

M. Le Maire, invite le conseil municipal à délibérer sur l'approbation du montant révisé de l'attribution de compensation pour un montant de 262 576.06€.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

VOTE Pour à l'unanimité pour ce montant.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Marjorie DHERBECOURT

Acte rendu exécutoire le 05/03/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 05/03/2026

Le Maire,

Jacques OLIVIER



Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton du CATEAU

14/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la mairie au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Jacques,
Maire de BERTRY.

Secrétaire de Séance : DHERBECOURT M

Présents : OLIVIER J, MAIRESSE JM, GAVE N, MORELLE L, DHERBECOURT M, GRAS S, CAFFIAUX A, LECOUCHEZ C, FOUREZ A, MONTIGNY F, FRANCOIS V, DELJEHIER B, LENGLET L, HELOIR L, PRAZ H, ROUSSEAU S, DUMEZ D

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :
Mme GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE J-M

Absentes excusées : DEMADE J, GALET A-M

Date de la Convocation : 26/02/2026

Date d'Affichage : 06/03/2026

OBJET DE LA DELIBERATION : marché de démolition de l'habitation 16 rue de la République

DELIBERATION

Le maire expose au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de démolition de l'habitation du 16 rue de la république à Bertry.

Cette consultation portait sur le lot désamiantage démolition et gros œuvre. Une tranche ferme était proposée et une tranche optionnelle pour la recherche de vide.

Un rapport d'analyse des offres a été établi par le maître d'œuvre le cabinet Pade Ingénierie.

Ce rapport a été transmis à la DDTM dans le cadre du fonds FPRNM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution suivante : Tranche ferme - Lot désamiantage démolition et gros œuvre :
Ets Descamps TP pour 180 991.20€ ht

AUTORISE le maire à signer les documents relatifs à cette tranche sous réserve que la DDTM donne son approbation.

DIT qu'en ce qui concerne l'offre de l'Ets Descamps, pour la tranche optionnelle d'un montant de 14 085 € ht, celle-ci ne sera attribuée également qu'après accord de la DDTM.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance

Marjorie DHERBECOURT

Le Maire

Jacques OLIVIER



Acte rendu exécutoire le 06/03/2026
Après envoi en Sous-Préfecture le 06/03/2026

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 17

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260303-152026-DE

S²LOW

Département du NORD
Arrondissement de CAMBRAI
Canton du CATEAU

15/2026

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la mairie au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Jacques, Maire de BERTRY.

Secrétaire de Séance : DHERBECOURT M

Présents : OLIVIER J, MAIRESSE JM, GAVE N, DHERBECOURT M, GRAS S, CAFFIAUX A, LECOUCHEZ C, FOUREZ A, MONTIGNY F, FRANCOIS V, DELJEHIER B, LENGLET L, HELOIR L, PRAZ H, ROUSSEAU S, DU-MEZ D

M MORELLE L est sorti de l'assemblée.

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :
Mme GALET A-M a donné procuration à M MAIRESSE J-M

Absentes excusées : DEMADE J, GALET A-M

Date de la Convocation : 26/02/2026

Date d'Affichage : 05/03/2026

OBJET DE LA DELIBERATION : Aide au permis

DELIBERATION

Monsieur Le Maire rappelle aux élus la délibération n°35/2024 qui accorde une aide au permis de 100 € aux jeunes en complément de l'aide apportée par la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis pour tous les dossiers acceptés par celle-ci. La communauté d'agglomération a transmis la liste des jeunes concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le versement de l'aide au permis de 100 € pour le demandeur ci-dessous, qui a vu son dossier accepté par la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis :

Monsieur Morelle Lorenzo

AUTORISE Monsieur Le Maire à verser l'aide communale à la personne précitée.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Marjorie DHERBECOURT

Le Maire,

Jacques OLIVIER



Acte rendu exécutoire le 05/03/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 05/03/2026